

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE GYMNASTIQUE FÉMININE



# PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ACTIVITÉ POUSSINES

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES LANDES

[WWW.FSCF-CD40.FR](http://WWW.FSCF-CD40.FR) - E-mail : [cd40.fscf@orange.fr](mailto:cd40.fscf@orange.fr)

Mise à jour du 28 janvier 2024

## **A/ REGLEMENT ADMINISTRATIF**

- 1/ Le comité départemental des Landes organise avec l'aide des associations participantes un Championnat réservé à la catégorie Poussines.
- 2/ Ce championnat a lieu sur deux tours.
- 3/ Ces deux journées de championnats seront organisées matériellement par les associations des Landes; les parties jury et secrétariat étant du ressort du Comité départemental.
- 4/ Toutes les gymnastes devront être obligatoirement licenciées dès le premier tour.

## **B/ REGLEMENT TECHNIQUE**

- 1/ Les équipes seront composées de 7 à 10 gymnastes.
- 2/ Les associations ne pourront présenter que trois équipes maximum.
- 3/ Le classement par équipe portera sur les 3 agrès et le sol, la formation physique étant exclue. Il se fera sur les 7 meilleures notes par agrès.
- 4/ Les exercices à exécuter sont ceux du programme fédéral.
- 5/ Les associations ayant moins de 7 gymnastes pourront néanmoins présenter des gymnaste à titre individuel.

## **C/ ENGAGEMENTS**

Les fichiers d'engagement avec entête Comité (questionnaire administratif, liste des gymnastes, équipes et liste des juges) vous seront adressés par le Club Organisateur 4 semaines avant la compétition et devront être impérativement retournés dans les délais indiqués aux personnes concernées. (soit 15 jours au plus tard avant la compétition). Les clubs qui n'enverront pas les engagements dans les délais ne seront pas pris en considération.

Le club organisateur établit les horaires et les transmet à Corinne PEYRES qui les diffusera aux clubs obligatoirement 15 jours avant la compétition. Une liste des équipes, des gymnastes et des juges devra être envoyée au Secrétariat du club organisateur.

Le montant des engagements est fixé à **20 Euros par équipe** (au 1/09/2024) et devra être payé à l'inscription **par virement sur le compte du CD40**.

Pour les organisateurs, le prix du repas conseillé est 13€ (pris en charge par le comité) pour les juges des Landes.

## **D/ MATERIEL**

Le Club organisateur devra disposer :

### ➤ **TABLE DE SAUT**

- Piste de 20m avec décamètre fixé au sol,
- une table de saut ( 1m)
- Tremplins (2 simples + 1 double),
- un trampoline ou un trampo –tramp
- une caisse + 1 surtapis
- un tapis mou pour réception sur le dos
- Tapis réception (voir PF),
- Plaquette n° saut.

### ➤ **BARRES ASSYMETRIQUES**

- 2 Jeux à hauban (voir PF),
- 1 Jeu de porte - mains de secours par barre,
- 2 Tremplins + cubes,
- Tapis de sous – agrès + tapis de réception (voir PF).

### ➤ **POUTRE**

- 2 poutre Réglables en hauteur ( 1 m ) ,
- 4 Tremplins ou 2 doubles,
- Tapis de sous - agrès + tapis de réception (voir PF).

### ➤ **SOL**

- 2 pistes (8-10m) souhaitées dont 1 piste dynamique pour les 5èmes (voir PF).

A chaque agrès, 2 bancs pour les gymnastes.

Pour les barres et la poutre, prévoir des bacs de magnésie.

Les clubs organisateurs, qui n'ont pas assez de matériel, pourront demander aux clubs les plus proches du matériel supplémentaire.

## **E/ ORGANISATION COMPETITION**

**1/ PLATEAU** : Pour l'organisation de la compétition, le club organisateur devra fournir une personne qui se chargera de faire tourner le plateau. Une musique d'ambiance est conseillée pour l'échauffement des gymnastes (30s/gym). Les moniteurs devront porter les couleurs du club (tee-shirt, survêtement).

**2/ JUGES** : Chaque association devra mettre à disposition du Comité départemental 1 juge par équipe engagée, sinon elle s'acquittera **d'une pénalité de 30 euros par équipe**. Les juges en formation seront acceptés. Pour le plateau, merci de prévoir 1 table avec chaises pouvant accueillir 4 personnes pour la Table de saut et la poutre ; pour les deux autres agrès, 2 tables avec leurs chaises.

**3/ SECOURS** : Un service médical devra être prévu, ainsi qu'une salle pour le poste de secours.

**4/ SECRETARIAT** : Pour le pointage des gymnastes, 1 table. Le secrétariat devra être constitué d'une table avec 2 chaises pouvant accueillir le matériel informatique.

Des prises et du papier A4 et devront être fournis par le club organisateur.

Le palmarès ne sera pas distribué, il sera mis en ligne sur le site du CD40 FSCF dès la fin de la compétition.

**5/ RECLAMATIONS** : Les réclamations éventuelles devront être remises par écrit à le/la Président(te) du Jury qui prendra toutes dispositions utiles et transmettra à la Commission de Gymnastique du Comité départemental.

Elles devront être accompagnées de la somme de **15 euros** qui sera remboursée si la réclamation est fondée. La Commission Départementale de Gymnastique Féminine du Comité départemental statuera dans tous les cas non prévus au présent règlement.

**6/ RECOMPENSES :** L'équipe classée 1<sup>ère</sup> par addition du résultat des 2 tours, sera déclarée Championne de Printemps des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et recevra un trophée remis en jeu chaque année.

Les 3 premières équipes seront récompensées à chacun des deux tours. Un classement individuel sera fait à chaque tour.

Les dix premières poussines ainsi que les dix premières Poussines Espoir (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année poussines) seront récompensées.

Les récompenses sont fournies par le Comité des Landes suivant le descriptif ci-dessus.

Le club organisateur convoque les autorités locales et les membres du Comité.

**7/ PALMARES :** Pour la lecture, les gymnastes devront se présenter dans une tenue correcte (justaucorps ou survêtement).

La lecture s'effectuera de la dernière équipe vers la première ; pour les gymnastes de la dernière récompensée vers la première.

Les engagements non payés à l'inscription devront l'être obligatoirement avant la fin de la compétition.

Les clubs qui n'attendront pas le palmarès, seront obligatoirement privés de leur coupe si classement.